



COMPTE RENDU CAPD 28 juin 2018

Deux Déclarations préalables du SNUipp (en pièce jointe)
Déclaration préalable du SE

Réponse de l'IA à notre déclaration :

Il dit être attaché au paritarisme, au travail effectué ensemble et déclare être certain de ne pas être le seul.

Ordre du jour :

Tableau de classement hors classe

Ci-dessous l'argumentaire présenté lors de l'audience accordée par l'IA au SNUipp-FSU le 15 juin et redeveloppé en partie ce jour.

En début de réunion, le SNUipp-FSU, représenté par Mallorie Cousson, Séverine Duparet et Nathalie Pszola, a remercié l'IA d'avoir accepté la demande d'audience

Le SNUipp-FSU a demandé que 2 points essentiels soient abordés : la situation des collègues "retraitables" ainsi que les problématiques posées par les avis des IEN, notamment dans le cas d'une note ancienne. La question de la représentativité hommes/femmes est aussi primordiale.

- **Situation des collègues retraitables**

Dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), la note de service ministérielle, parue au B.O. n°8 du 22 février 2018, précise que « la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades ».

C'est une avancée obtenue de haute lutte par les organisations syndicales.

Pour cela, il est nécessaire que, dans le barème pour le passage à la HC, les points résultant de l'ancienneté dans la plage d'appel prennent le pas sur les points acquis suite à l'évaluation de la valeur professionnelle.

L'IA a signalé qu'il était comme nous soucieux de rechercher un équilibre entre la valeur professionnelle et l'expérience (l'ancienneté) des agents.

En conséquence, il indique avoir réfléchi à l'impact de ses avis « très satisfaisant » (+ 100 points) ou « excellent » (+ 120 points).

Pour le SNUipp-FSU, il est impératif que tous les collègues, dont les droits à pension ouvrent au 1er septembre 2019, puissent bénéficier d'un passage à la Hors classe lors de cette campagne 2018. En effet, 6 mois dans le nouvel échelon sont obligatoires avant la date du départ en retraite.

L'IA nous a affirmé qu'il aurait « un regard particulier » pour ces situations.

Pour le SNUipp-FSU, si tous les collègues doivent partir en retraite en étant à la HC, il n'est pas pour autant question d'attendre de savoir si un collègue va partir en retraite l'année suivante pour le promouvoir. Il s'agit donc d'avoir une attention toute particulière aux collègues au 10^{ème} et 11^{ème} échelons.

- **Problèmes posés par les avis donnés par les IEN**

De nombreux collègues nous ont fait part de leur stupéfaction lorsqu'ils n'obtenaient qu'un avis « satisfaisant » de leur IEN alors que tous les éléments de leur dossier concouraient à ce qu'ils obtiennent un avis « très satisfaisant ».

Pour le SNUipp-FSU du Jura la dignité professionnelle et la reconnaissance sont des facteurs de santé et d'efficacité. La mise en concurrence et la discrimination au sein d'une équipe conduit à l'éclatement du collectif de travail pour des différences salariales et avis émis sans base concrète et solide.

Un problème de taille se pose cependant : la circulaire précise que « *l'appréciation qui sera portée cette année (...) sera conservée pour les campagnes de promotion ultérieures si l'agent n'est pas promu au titre de la présente campagne* ».

Cela signifie en clair que l'appréciation portée par l'IA sur un collègue au début de la plage d'appel (2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon) sera figée jusqu'à ce qu'il soit promu ce qui peut, en théorie, durer plus de 11 ans !!!!!

Cette remarque est hélas valable pour l'ensemble des collègues.

Le SNUipp-FSU a fait remarquer que cela réduisait à néant la crédibilité du nombre de points attribués par rapport à la valeur professionnelle puisque tout enseignant a une marge de progression qui doit permettre à un évaluateur de bonifier son appréciation au fil des années.

Que faire d'un avis satisfaisant ou à renforcer ? Comment renforcer quand rien n'est prévu pour les collègues au-delà du 9ème avec 2 ans d'ancienneté.

Le SNUipp-FSU interviendra auprès du ministère pour que les appréciations puissent évoluer au fil des campagnes de promotion.

Cette crédibilité est aussi remise en question lorsque la dernière inspection remonte à de nombreuses années et que l'IEN n'a parfois, pour émettre un avis sur un collègue qu'il ne connaît peut-être pas, qu'un rapport et une note ancienne.

L'IA nous a assuré que les IEN avaient tenu compte de ces situations et avaient regardé les dates associées à la note pour donner un avis...

L'IA nous a aussi assuré au final qu'il essaierait de respecter au mieux l'esprit de la circulaire en donnant ses appréciations en conséquence. Il n'y a pas d'automatisme entre l'avis de l'IEN et l'appréciation donnée par l'IA.

Nous reconnaissons la bonne volonté de l'IA mais doutons de la possibilité à réussir.

Concernant la répartition des promotions « hommes/femmes », l'IA y veillera également.

Retour à l'ordre du jour de la CAPD

L'IA indique ses priorités :

- Age et ancienneté
- Equilibre hommes femmes au regard de la composition du corps enseignant
- Avis des IEN

L'IA rappelle avoir aussi regardé les barèmes. Au jeu des barèmes entre satisfaisant et excellent le ticket d'entrée est de 4 ans d'attente. Entre satisfaisant et très satisfaisant le délai est de 2 ans. L'AGS pondère les choses, ce qui est rassurant au regard des quotas.

L'IA assure ne vouloir humilier personne, puisque ce travail est demandé nous le faisons au regard des critères les plus justes possibles.

- **Contingent et barème hors classe**

441 collègues auront atteint au 31 août 2018 au moins deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale.

Barème = avis + ancienneté dans la plage d'appel (le temps écoulé depuis le passage au 9ème) au 31/08/2018

Minimum : 0 point au 9ème échelon sans ancienneté dans la plage d'appel et maximum 120 points au 11ème échelon avec 11 ans et plus d'ancienneté dans la plage d'appel.

Le contingent ministériel prévoit 58 promotions et 2 promotions possibles sur liste complémentaire en septembre.

L'IA, après recueil des avis des IEN (très satisfaisant, satisfaisant, à consolider) devait porter une appréciation sur le parcours de l'agent selon 4 degrés.

- Excellent : 42 avis à 120 points
- Très satisfaisant : 202 à 100 points
- Satisfaisant : 196 à 80 points
- A consolider 1 à 60 points

La dernière promotion a été attribuée avec un barème de 160 points. 42 femmes et 16 hommes promus.

- **Questions diverses du SNUipp**

- **Le nombre important de PES pour la rentrée prochaine conduit l'IA à multiplier les berceaux et ce malgré l'opposition de certaines équipes.**

Le SNUipp ne méconnaît pas la situation et les efforts des IEN pour éviter majoritairement les nominations des stagiaires sur 2 postes à 25 % ce qui rend leur entrée dans le métier plus que compliquée. Il continuera par ailleurs de s'opposer au gel de postes avant le premier mouvement pour les PES comme c'est le cas dans les autres départements de l'académie. Cependant nous demandons à l'IA d'entendre les équipes en difficulté et de chercher des solutions permettant à tous de fonctionner le mieux possible.

IA s'étonne de la demande des équipes et rappelle que nous avons tous débuté ainsi et qu'il est important de favoriser l'accueil. Il y aura moins de stagiaires que prévu l'IA reverra les berceaux et particulièrement cel des écoles où les équipes sont totalement renouvelées. Des ajustements seront faits jusqu'au dernier moment.

- **Les maitres référents Dolois**

L'inspection de Dole va déménager mais à 10 jours du déménagement les maitres référents ne savent toujours pas où ils pourront s'installer. Le SNUipp est intervenu la semaine dernière auprès du secrétaire général et du conseil départemental pour que la situation soit réglée rapidement.

IA indique avoir alerté le conseil départemental et la MDPH bien en amont et relancé début mai. La réponse du conseil départemental devrait arriver aujourd'hui. L'IA trouve avec nous que la MDPH n'a pas forcément pris la mesure de ce déménagement. Il indique ne pas être serein sur la question.

- **Classe exceptionnelle Bug N °1 : non pris en compte de la promotion et du changement de grade par les services des pensions**

Certains de nos collègues promus à la classe exceptionnelle ont reçu une simulation de leur pension sans que le changement de grade n'ait été pris en compte. Certains d'entre eux se voient donc calculer une pension à l'indice 705 alors qu'elle doit l'être à l'indice 775 (voir question diverse suivante). Les services des pensions demandent que les collègues eux-mêmes fassent la preuve de leur promotion par l'envoi de leur arrêté ET de la copie de leur bulletin de salaire de mai faisant état du changement de grade. Nous rappelons à l'IA qu'il signe les arrêtés et demandons que les documents soient transmis par l'inspection, autorité compétente en la matière.

IA répond que les documents ont été transférés au rectorat pour envoi au service des pensions mais qu'il ne peut se substituer aux personnes. Il engage les collègues à renvoyer les documents demandés.

- **Classe exceptionnelle Bug n°2 : salaire indice 775 et retraite indice 770.**

Etape 1 : des collègues ont un salaire avec l'indice net 775 (classe ex echelon3 promu au 01/09/2017) [décret du 05/05/2017 modif PPCR article 9 version initiale](#)

Indices bruts	1 ^{er} septembre 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2020
3 ème échelon classe exc	949	956	956

Etape 2 : le ministère a fait un petit changement dont lui seul a le secret, il devait y avoir un bonus de 5 points au 1er janvier 2018 mais cette colonne a disparu dans la [version du 20 juin 2018](#)

Indices bruts	1 ^{er} septembre 2017	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
3 ème échelon classe exc	949	956	956

Etape 3 retour au [décret du 23 décembre 1982 avec version du 20/06/ 2018](#) qui met en correspondance l'indice brut et net

Indice brut	Indice net
956	775
949	770

Conclusion : les promesses n'engagent pas notre président... Et nos collègues doivent faire valoir leurs droits : promu au 1^{er} septembre 2017 ils doivent être régis par le décret de 2017 !

Le SNUipp intervient au niveau national en ce sens et demande que la version du 20 juin 2018 ne soit pas appliquée.

L'IA qui cherchait une explication semble abasourdi par ce tour de passe passe gouvernemental

- **Collègues AED et passage de contrat de 100 % à 50 %.**

Nous avons été contactés par des AED d'un collège lédonien sur la question des avenants aux contrats. Leur principal leur demande bonnement et simplement de **renoncer par courrier à 50 % de leur activité !**

IA va rencontrer le chef d'établissement pour redonner le cadre qui reste sur 100 %.

Deux AESH n'ont pas été rémunérées des heures travaillées en suivi de devoirs faits. L'IA se saisit du dossier

- **Création d'un poste de cadre A à l'IA du Jura.**

Le rectorat nous a présenté le projet au CTA la semaine dernière. La FSU considère dangereux Le SNUipp-FSU est opposé à ce recrutement qui, dans un cadre de fusion prochaine des académies, de CAP 22 est de nature à plutôt organiser le recrutement de contractuels que de favoriser la proximité avec les enseignants.

L'IA répond que le Département est expérimentateur de GRH de proximité pour améliorer les rapports des enseignants avec l'institution avec une Volonté d'essayer d'améliorer notre rendu sur ce point. Mme Viaud indique que l'idée n'est pas de ne s'occuper que des situations individuelles, il s'agit aussi d'une mission de gestion des contractuels particulièrement dans le second degré. Le SNUipp remercie Mme Viaud pour son honnêteté !

L'IA y lit la volonté de répondre aux besoins des personnes et parallèlement de l'institution.

L'IA remercie Mme Pommier pour ces 20 années de travail collectif avec lui et sa carrière de syndicaliste et pédagogue. (voir déclaration préalable).

Questions diverses du Se-UNSA :

Pas de question diverse

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU